1re année. N° 13. 1er Juin 1920

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE & Cie, ÉDITEURS

EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15, RUE RICHEPANCE

1 fr. 25 le Numéro

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

1 fr. 25 le Numéro

ABONNEMENTS :

***Un an*..... Vingt-quatre francs**

***Six mois*. Douze francs**

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

1er Juin 1920

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE et Cie, ÉDITEURS

EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15 RUE RICHEPANCE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/n13bulletindelavi01pariuoft

BULLETIN DE LA VIE ARTISTIQUE

1re Année. N° 13. 1er Juin 1920

Rédacteurs : MM. Félix Fénéon, Guillaume Janneau, Pascal Forthuny
Chef de l'Illustration : M. André Marty.

SOMMAIRE

Le droit de la Critique.
Les grands Collectionneurs.
Les disparus.
L'énigme des faux Renoirs résolue.
Les droits du Caricaturiste.
La curiosité.
Achats de l'État.
Ici...
...et ailleurs!
Paroles.

Le droit de la Critique

La liberté d'écrire est en danger. O temps heureux où les membres de l'Institut consultaient Albert Wolff! Les Immortels de 1920 professent moins de déférence pour la critique d'aujourd'hui. Ils entendent même la réduire au silence. Ils veulent être admirés malgré qu'on en ait. Une protestation qu'émet la Société des Artistes Français contre un jugement prononcé, dans le *Temps*, par M. Thiébault-Sisson, affirme cette curieuse exigence.

M. Thiébault-Sisson ne goûte point la formule académique. S'il tempéra parfois la rudesse du blâme, c'est qu'un scrupule qui lui fait honneur retenait sa plume impatiente. « Il est des choses pénibles à dire, écrivait-il, et dont on recule le plus possible l'aveu, parce qu'on redoute le tort matériel qu'on pourrait faire aux artistes en les jugeant avec sévérité. » Ce mot généreux répond aux préoccupations que reflète la lettre des Artistes Français.

*

Sont-elles fondées? Emile Faguet n'en croyait rien : « Si je n'étais certain que la critique est sans effet sur le succès, déclarait-il, je n'oserais jamais formuler même une réserve, craignant de porter préjudice à quelqu'un. » Mais la libre discussion d'une idée ou d'une œuvre ne saurait avoir de telles conséquences, et c'est heureux.

Car la parole veut être libre. Il importe à la culture d'une nation que les idées soient exposées chez elle en toute indépendance. Toute opinion qui prétend s'imposer par des moyens tyranniques se condamne elle-même, puisqu'elle avoue que la seule autorité de ses raisons n'y suffit pas. D'ailleurs, la courtoisie la plus élémentaire, due à la per-

sonne, ne corrige-t-elle pas ce qu'un doute exprimé sur l'œuvre peut avoir de désobligeant? Le *Bulletin*, qui ne fait point de critique, veut qu'on respecte le droit de la pensée auquel on porte atteinte : car une injure ni un coup de force ne sont des arguments.

La Société des Artistes Français voudrait-elle bâillonner l'opinion publique dont la critique est l'organe? La proposition serait plaisante. Nourrit-elle le noir dessein de lui refuser le droit d'examen et voit-elle un privilège d'Etat dans la concession du Grand-Palais pour ses expositions et dans la reconnaissance d'utilité publique qui lui fut accordée? La Société des Artistes Français veut-elle nous contraindre à l'admirer, fonder un dogme nouveau chez une nation rebelle à toute dictature, et disposer des foudres publiques pour abattre les mécréants?

*

MM. les Artistes Français redoutent un préjudice. Qu'est-ce à dire? Ou bien ils sont des artistes qui, à ce titre, ne peuvent que rechercher les avis éclairés que Despréaux conseillait. Ou ce sont des négociants, producteurs d'une marchandise déterminée; ils ne sauraient alors se réclamer du patronage de l'Etat. De quel droit celui-ci protégerait-il une entreprise commerciale plutôt qu'une autre? Quelle raison opposera-t-il à la requête de ces messieurs dadas, sollicitant aussi la concession du Grand-Palais?

Une tradition de noblesse et d'indépendance exige le respect du droit de la critique en ce pays qui aime encore les idées malgré qu'aveuglé par l'esprit de parti il ne les comprenne plus. Car les formules creuses et les sophismes étroits sont encore un hommage qu'on rend à la critique, de même que l'hypocrisie, selon Pascal, est un hommage que rend à la vertu le vice.

La France a animé le monde parce qu'elle est un foyer d'idées. Qui donc se plaint que du creuset où s'élabore la pensée, quelques jets corrosifs parfois s'échappent? Le faut-il couvrir de cet éteignoir à quoi ressemble furieusement la coupole de l'Institut? Quel avenir somnolent prévoient donc MM. les Artistes Français, compagnie de fonctionnaires dociles, où l'on avance à l'ancienneté, respectueux d'une hiérarchie qui part des lauréats de l'Ecole pour aboutir à l'Académie?

*

Dans la rage actuelle de caporalisme et de discipline économique, ne découvrons-nous point le danger qui vient? Car nous assistons à

la naissance d'un syndicat d'artistes qui prétendra aussi niveler le talent, établir l'égalité des salaires, réglementer la production, et peut-être imposer au public la consommation...

Tristes jours! Car nous ne pourrons même espérer la grève des peintres et des sculpteurs, fût-ce la grève perlée; ils se contentent du sabotage. GUILLAUME JANNEAU.

Notre "loi Pacca"

L'adoption de la loi prohibant l'exportation des œuvres d'art françaises rencontre, au Parlement, des oppositions que ne laissait pas prévoir le vote vertigineux enlevé par M. Herriot dans la matinale et confidentielle séance du 29 avril dernier. Le problème est trop grave pour que le *Bulletin* ne tienne à renseigner ses lecteurs sur son état actuel.

L'on nous affirme que la commission sénatoriale des finances est nettement et unanimement hostile au projet de loi qui lui est soumis. Pour des raisons d'ordre à la fois politique et économique, la prohibition d'exporter notre seule monnaie d'échange lui paraîtrait dangereuse. Le Sénat préférerait s'en tenir à la législation déjà établie, qui permet au gouvernement d'empêcher l'exode des rares œuvres d'art dont l'importance artistique et historique justifierait une mesure exceptionnelle.

Divers amendements seraient en outre déposés. L'un d'eux, dont l'auteur serait M. Paul Strauss, invite le gouvernement à porter à cinquante ans la limite de vingt ans au delà de laquelle l'exportation cesserait d'être libre. Le *Bulletin*, qui fit entendre déjà la légitime protestation des artistes contre une mesure qui lésait directement leurs héritiers, ne saurait qu'applaudir à la généreuse initiative de l'honorable sénateur.

Néanmoins, le décret provisoire partant du 1er mai 1920 reste valide, jusqu'à la décision du Parlement. Le ministre des Beaux-Arts institue donc, pour en réaliser l'application, un double comité chargé de lui proposer les décrets opportuns, interdisant l'évasion de certaines pièces, ou l'autorisant, moyennant les taxations résultant des prix réclamés par le vendeur.

Il semble évident, toutefois, que si le Parlement rejette le projet de loi, déjà disjoint de la loi de finances, le décret du 1er mai serait frappé de caducité.

Les grands Collectionneurs

IV. — M. Guillaume Frœhner

Les répliques de Flaubert aux attaques de Frœhner contre la documentation de *Salammbô* figurent en appendice dans toutes les éditions de ce livre. On sait donc, parmi les lettrés, que M. Frœhner exista ; mais comme on se représente un épigraphiste sous les espèces d'un très vieux vieillard, on tient pour évident que l'épigraphiste de 1862-63 a depuis longtemps disparu. Or M. Frœhner, qui vivait vers le milieu du siècle dernier, vivra encore vers le milieu du nôtre, car il n'avait lors de cette polémique que vingt-huit ans, étant né le 17 août 1834.

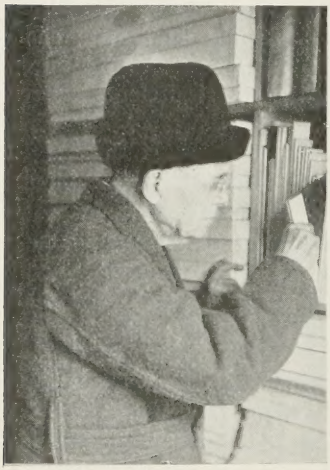

M. Guillaume Frœhner en 1920.

Quant aux savants, son œuvre importante et diverse leur est familière. Ils connaissent sa *Colonne Trajane* (1871-75), ses *Musées de France* (1872), ses *Médaillons romains* (1878), sa *Verrerie antique* (1879), ses *Terres cuites d'Asie Mineure* (1881), ses *Terres cuites d'Asie de la collection Gréau* (1886), — ce Gréau, fabricant de bonnets de nuit, de chaussettes et de tricots, qui avait ses usines à Troyes et son cœur à Troie.

Ses catalogues des collections Béarn, Duthuit et Tyszkiewicz, des ventes Jérôme Napoléon (1878), Albert Barre (1878), Lecuyer (1883), Castellini (1884) sont des modèles. Aujourd'hui encore, antiquaires et amateurs le consultent quand ils sont trop embarrassés. Et nous voici nous-même dans son cabinet de travail.

Dans ses anciens portraits, M. Frœhner avait quelque chose de rustique et d'indécis. L'âge lui a durci et stylisé les traits. Avec son nez en proue, le grand plan désertique qui relie ce nez à la bouche et l'ample hiatus de cette bouche, sa vraie tête est beaucoup plus de

Partie de trépied en bronze, consacré par un poëte grec.

Boutrol d'épée fabriqué à Bade, en Suisse, par un armurier romain du nom de Gemellianus.

la sculpture que l'effigie que je vois sur la cheminée et que modela pour le Salon de 1870 Alice Grégoire, élève d'A. Durand.

Au mur l'impératrice Eugénie est peinte dans un cadre ovale. En ce temps-là Winterhalter était le portraitiste attitré de l'auguste famille. Un certain Marzochi de Bellucci était aux gages de l'administration pour reproduire en série les portraits de Winterhalter.

— Une fois qu'on lui avait commandé cinquante copies et qu'il en avait fait par inattention une de plus, il me fit présent de la cinquante et unième. Il avait pour sa besogne un atelier au Louvre, où j'avais moi-même des fonctions.

— Celles de conservateur?

— Oui. Après des études aux Universités de Fribourg et de Bonn et un stage au musée de ma ville natale, Carlsruhe, dont j'avais catalogué la céramique grecque et la sculpture romaine, j'étais venu à Paris en 1859. Dès 1862, j'étais attaché au musée du Louvre et, peu après, fus nommé conservateur-adjoint, pour devenir enfin conservateur, toujours au département des antiques, en juin ou juillet 1870. Entre temps, un décret spécial m'avait naturalisé français, on m'avait donné du ruban rouge et l'on avait créé pour moi le poste de conservateur des objets d'art des résidences impériales. L'Empire tombé, je n'avais plus à conserver ses résidences. Tout naturel. Mais Jules Simon ne me jugea pas assez vieux républicain ni assez vieux Français pour être un bon archéologue : il m'enleva donc mes fonctions au Louvre. Pour mes recherches de philologie, de numismatique, d'épigraphie, je perdais les facilités de travail qui résultent d'un séjour constant dans un établissement plein des monuments du passé. Je les poursuivis pour-

tant. L'Institut de France n'a pas estimé qu'elles me rendissent digne d'une place dans son sein. Je dois dire que l'Académie de Berlin me fut plus accueillante, encore que je n'eusse en rien sollicité ses faveurs... Ah! j'y pense, Jules Simon avait contre moi un grief décisif : j'avais été le lecteur de Napoléon et, comme tel, lui avais fait lecture des textes dont il avait besoin pour son *Histoire de Jules César*.

— Le lecteur ne fut-il pas entraîné à devenir un peu le collaborateur?

— Nullement. Pas une phrase du livre qui ne soit de l'empereur. Il était bien trop entêté dans ses idées pour consentir à démordre d'aucune. En revanche, sur un point de fait, il entendait volontiers raison.

Mais vous désirez voir mes pierres, tessons, ferrailles... Cela ne vous fera jamais que 4.500 pièces à examiner et vous m'avez dit avoir du loisir... Rassurez-vous : je ne vous les infligerai pas une à une. Cela leur fera plaisir, à ces vieilles choses, un regard qui ne soit pas d'un professionnel; d'ailleurs ma collection est vierge, je ne la montre pas et conserve maintenant secrets mes déchiffrages de textes. Cette collection, je ne la connaîtrai bientôt plus qu'au toucher. Depuis quelques semaines ma vue a décliné tellement... Ma dernière lecture date déjà de plusieurs jours. Ce fut *le Chevalier des Touches*. Ma foi, je ne suis pas allé au delà de la huitième page. C'est du Balzac et pas autre chose, du moins par le goût de l'inventaire, le procédé descriptif. Singulier bonhomme, ce Barbey d'Aurevilly.

— Vous l'avez connu?

— J'allais parfois chez lui, 15, rue Rousselet. Ou y rencontrait Nicolardot, Bourget, Bloy. Il était un peu ridicule. Il se lavait devant vous, le torse nu jusqu'à la ceinture. Que diable a-t-il pu devenir entre 1830 et 1840? Etait-il fou? captif? Le certain, c'est que, durant une décade, vers ces dates-là, on n'a pas trace de lui... Il avait du trait. A un candidat à l'Académie qui lui exprimait ses craintes, il disait : « Ne tremblez pas, mon cher, on n'est jamais trop petit pour l'Académie... » Je fus, avec lui, héritier de son cousin Edélestan Duméril. Ce romaniste lui légua 2.000 livres de rente, et à moi le dictionnaire de Du Cange et un pistolet afin sans doute que je pusse me brûler la cervelle si j'étais mécontent de mon lot... J'ai aussi été en relation avec Mlle Read, qui garde si pieusement la mémoire de Barbey. D'autre part, vous savez qui est l'abbé Munier (le *Bulletin*

a récemment publié son opinion sur la mode féminine). Un jour, Mlle Read écrit à l'abbé Munier. A travers ses phrases haletantes, il discerne qu'elle a perdu un être cher. Par retour du courrier, condoléances et promesse de dire le lendemain matin une messe pour le repos de l'âme envolée. Ce soir-là, elle rentre tard, lit la lettre, se précipite, et la voilà, en pleine nuit, sonnant à la porte de l'abbé : « Monsieur l'abbé, ne dites pas de messe demain matin! C'est le chat de M. d'Aurevilly qui est mort. »

Nous étions passés dans la chambre voisine. Une lithographie de Fantin la décorait, où des déesses de la petite bourgeoisie célébraient,

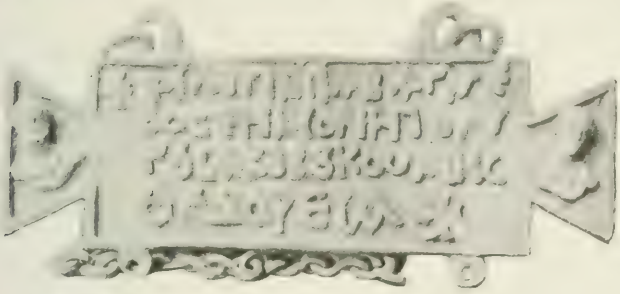

Plaque de bronze mentionnant un don fait par un empereur byzantin à un couvent de Saint-Jacques.

sur des nuages, Berlioz. Un meuble était là, dont la porte résistait. Tels deux serruriers indifférents à l'ordre de grève du syndicat, nous crochetions à tour de rôle. Le battant s'ouvrit, des tiroirs-écrins furent tirés et des trésors apparurent : en calcédoine, en jaspe, en néphrite, en hyacinthe, en fer aimanté, en quartz vert, en héliotrope, en cristal de roche, en sardoine, c'étaient des camées et des intailles, dont 200 peut-être avec inscriptions. (Dans cette série, comme dans toutes celles que nous verrons au cours de notre visite, les objets sur lesquels il y a de l'écriture à déchiffrer étonnent pas leur abondance; c'est là le caractère des collections de M. Frœhner, et le nom du potier l'intéresse avant le galbe du pot.) D'autres tiroirs livrèrent à profusion des pions grecs d'ivoire, décorés des scènes et personnages de la fable.

— Ces pions, dont les musées ont si peu de spécimens (Berlin, un; le British et le Louvre, deux ou trois), j'en ai 450. Vous verrez tout à l'heure des dés. Il faut que les Grecs s'en soient servi beaucoup pour

s'être avisés de donner un nom spécial à chaque combinaison de points, entre le coup d'Aphrodite, le meilleur, et celui du chien, le pire, — et les dés étaient souvent pipés. On jouait au tric-trac ou à quelque chose de ce genre, et aux osselets, et au jeu des villes qui a des analogies avec les échecs et les dames; on jouait à la morra, comme font encore les gens de la Calabre et du Piémont, mais ce jeu n'a pour ustensiles que les cinq doigts du joueur.

J'avise sur un secrétaire quelques petits antiques. L'octogénaire a pris l'un d'eux et dans sa main robuste le bloc assez lourd ne tremble pas. Il me fait remarquer les six trous, encore nets comme des trous de ver dans un bois dur, où s'enfonçaient les chevilles fixant au marbre l'égide d'or disparue au cours des âges. Et il me montre la photographie de l'Athéné détachée du fronton du Parthénon et que possède notre école des Beaux-Arts : la statuette et la statue se correspondent pli pour pli; mais la petite Athéné est, en certaines parties, moins détériorée que la grande et elle complète très éloquemment ce vestige de Phidias.

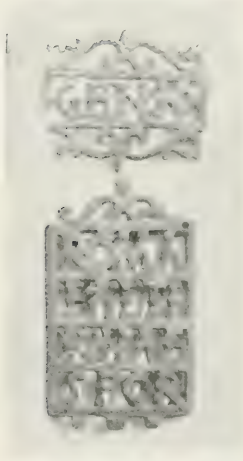

Demi plaque de ceinturon en bronze ajouré trouvée au lac de Génézareth.

— Si vous allez quai Malaquais, gardez-vous de monter cent vingt marches pour voir de plus près cette statue qu'on a mise dans une niche : vous ne la verriez pas mieux que d'en bas et, dans cette niche, son dos, que vous venez d'admirer ici, vous resterait caché... Mais descendons au premier, où est le gros de mes collections, car, dans ce quatrième étage, où j'habite, plus rien à voir.

Et quand nous fûmes dans l'escalier :

— Attention! Il s'agit de ne pas se rompre le fémur. Cette maison ignore les tapis et, par extraordinaire, la concierge vient de cirer les marches.

Au premier, un appartement fait de pièces nombreuses et exiguës. Pas de meubles. Sur l'évier et le fourneau de la cuisine désaffectée et au bas des cloisons de chaque chambre, 150 pierres chargées d'inscriptions : une ville d'Asie Mineure y capitule, Auguste y rend un

décret, des frontières s'y précisent, et voici, ex-voto d'un malade qui supplie Esculape pour quelque dermatose, deux mains aux lignes gravées si net qu'une diseuse de bonne aventure y lirait le passé.

Du plancher au plafond, des casiers à claire-voie, pareils à ceux d'un entrepôt d'épicerie, s'appliquent aux murs, et, sur leurs planches de sapin, des cartons bleu ciel se superposent. Nous levons des couvercles. Le débris des civilisations gît dans ces boîtes sur des lits d'ouate aux couleurs tendres :

Une tirelire qui vient de Délos; des colliers de chien; des couteaux ayant appartenu à des cochers de cirque et dont le manche porte, gravée, une tête de cheval; des émaux du temps de Caracalla ou de Septime Sévère; des croix byzantines; des ivoires répondant à cent usages; des sceaux; des cornes à boire; des portraits à l'encaustique méprisés par les pilleurs de sépultures et retrouvés dans les sables du Fayoum; 600 morceaux de bronze dont beaucoup proviennent d'armures. Un personnage porte sur son ventre une sorte de caisson analogue à celui des facteurs des postes : c'est une lampe et le phallus s'allume. Sur des tablettes de sycomore pullule une écriture herbacée : ce sont des notes tironniennes, du nom de cet affranchi de Cicéron, Tiro, qui sténographia avant l'abbé Duployé et Prévost-Delaunay.

Le Gladiateur Borghèse. Bas-relief trouvé à Rhodes.

On soulève un pan d'une étoffe cubiquement drapée. Elle dissimulait une cage de verre, asile d'un vase grec doré et peint dont le décor en relief représente la fondation d'Athènes (Minerve, Hercule, Bacchus et sa panthère, une Victoire, l'Acropole). De vase de cette sorte il n'existe que trois autres exemplaires, et moins beaux, ceux de Pétrograd.

Peinture antique sur bois, trouvée au Fayoüm (Egypte).

— Le jour tue la terre cuite. Tel objet de fouilles, que nous supposerons précieux, aura perdu en quelques semaines une grande partie de sa valeur si on le laisse, je ne dis pas au soleil, mais à la lumière; quinze ans après il ne vaut plus rien du tout. Que je vous dise l'aventure d'un de mes amis, un avocat de Constantinople. La Banque Ottomane l'envoie à Rome plaider un procès d'affaires. Il part, oubliant sur la cheminée une statuette, une Vénus dorée des pieds à la tête. Son absence dure un an. Au retour, elle est toujours là, mais, désastre! elle, naguère si brillante, a perdu sa peau d'or : à peine, par places, une vague lueur. Il impute le mal au zèle nettoyeur de son domestique, brave garçon qui, évidemment, n'avait pas donné un coup de plumeau en douze mois. Sourd à ses dénégations, mon ami, homme habitué aux gestes, lui inflige une tripotée, jette la Vénus dans un tiroir et, bientôt, repart pour Rome, — toujours la Banque Ottomane et son procès. Quand, au bout de deux ans, il revient, la Vénus sort du tiroir, dorée comme il y a deux mille ans.

— Baptiste l'avait confiée à un restaurateur.

— Du tout. L'obscurité avait suffi à réparer les dommages de la lumière. Ce sont là phénomènes que les antiquaires connaissent bien... Mais remarquez comment je prends ce vase : par la panse, à pleines paumes. Je me rappelle la posture comique d'un archéologue. Sa cruche, qu'il avait, imprudent, prise par l'anse, venait de se fracasser et, dans son émoi, il oubliait en l'air sa main qui agitait spasmodiquement une oreille en terre cuite... Le collectionneur attend avec impatience, d'un courtier, d'un marchand, d'un correspondant, un paquet. Le paquet arrive. On le défait fébrilement et, c'est classique, un objet, naturellement le seul précieux, tombe par terre et s'y pulvérise. Il faut toujours défaire le paquet au-dessus d'une table : chute aussi, tant on est énervé, mais aucun mal. Certains de mes plus éminents confrères savent du moins cela : ils ne cassent rien.

— Voulez-vous donner à entendre qu'ils ne savent pas tout ?

— Ils sauraient davantage s'ils travaillaient plus... Les archéologues se forment à l'Ecole normale. Assez bonne formation. Les meilleurs de ces jeunes gens sont choisis pour Athènes. Là, avec leurs 3 ou 4.000 francs, mais je veux croire qu'on est maintenant plus libéral, ils deviennent des fonctionnaires tout de suite. D'ailleurs, besognant avec ardeur, écrivant des articles en masse. Ils rentrent en France passer leurs thèses française et latine, naviguent dans les eaux de l'Institut, n'ayant d'autre ambition que d'entrer à l'Institut eux-mêmes. Ils obtiennent une place à la Sorbonne. Enfin, jeunes encore, quarante, quarante-cinq ans, les voilà membres de l'Académie des Inscriptions. Sur ces derniers honneurs leur carrière se clôt. Vous n'entendez plus jamais parler d'eux... Au Louvre, j'avais entrepris le catalogue raisonné des inscriptions grecques du musée. Le premier volume était fait quand je disparus. Le travail en est resté là... Pour les achats, des erreurs notoires ont été commises, sans qu'il en ait cuit aux maladroits. Quand un musée de France se propose d'acquérir un objet, que ne prend-il, comme le Victoria and Albert ou le British, une option de six mois pendant lesquels il exposerait publiquement à la critique l'objet convoité... Mais laissons cela, et regardez plutôt l'irisation des siècles sur ces débris. Sur 80 de ces morceaux de verre, on lit le nom des verriers.

— Ou celui de leurs clients.

— Non, celui du verrier. Sur ce fragment, par exemple, voici le nom de Tahia. Cela signifie-t-il que cette reine d'Egypte buvait dans du verre? Elle buvait dans de l'or, — mais elle était propriétaire de la verrerie. L'Egypte eut ses monarques verriers et, continuant la tradition, l'empereur romain prit le monopole des verreries d'Egypte.

Nous avions atteint, par un petit escalier, une manière de lanterne peuplée de livres.

Copie antique d'une Athéné du Parthénon (Face.) Voir page 354.

La même Athéné (Revers)

— Ce n'est que la dixième partie de mes livres. Ma bibliothèque est au sixième. Je ne vous y conduirai pas cette fois. L'ombre de Sainte-Clotilde aidant, vous ne verriez plus clair.

— Profitons de ce reste de lumière. Voulez-vous permettre que le photographe prenne de vous un cliché?

— Soit. Garderai-je mon bonnet de loutre? Ne sera-ce pas de l'outrecuidance? Mais je vais ressembler à un bolchévik. Vous n'y voyez pas d'inconvénient?...

Maintenant, dans le corridor obscur, près de la porte, nous nous attardions, adossés au mur, et M. Frœhner évoquait les temps lointains de son arrivée à Paris :

— J'y étais venu, attiré par le prestige de la France. Il y avait alors à Paris, dans les diverses branches de l'activité, 200 ou 250 personnalités qui éblouissaient l'Europe. Quels musiciens! quels écrivains! quels peintres! M. Ingres vivait encore. Je me revois, au café, cherchant, dans le Bottin ou quelque autre annuaire, l'adresse des maîtres que j'admirais. Scribe habitait rue Pigalle, Auber, rue Saint-Georges. Et le lendemain je courais regarder, du trottoir, la maison où vivaient ces hommes illustres... Quels écrivains avons-nous aujourd'hui? Anatole France, à la rigueur. Mais qui d'autre citer? Et où sont vos orateurs? Où vos peintres? Les impressionnistes et les néo-impressionnistes, je crois que vous avez de la sympathie pour eux. Je me garderai d'en rien dire. Ma mauvaise vue sera une excellente excuse à mon silence. Mais, à défaut d'yeux, j'ai des oreilles. Comment dites-vous?... Non, laissez-moi préférer *le Postillon de Longjumeau*, ce chef-d'œuvre.

— L'état mental des autres nations vaut-il mieux?

— Non. Une crise atroce sévit sur l'Europe entière. Qui y pense? J'assiste à cette décomposition.

— Je viens de constater sous votre toit la ruine de tant d'autres civilisations... Les Frœhners de l'avenir étiqueteront nos morceaux.

Le docteur Guillaume Frœhner se rasséréna. F. F.

Les disparus

M. GEORGES PETIT

Une figure éminemment parisienne, un homme du monde accompli, familier des premières, des répétitions générales, des séances de l'Académie, un laborieux qui cachait sous une courtoisie délicate une érudition considérable : en M. Georges Petit disparaît ce gentleman qui était un connaisseur, au sens classique du terme.

Fils d'un marchand de tableaux, il avait créé la galerie de la rue de Sèze qui porte son nom. C'était alors une folie : ce devint une sagesse, et l'on a pu comparer le vaste vaisseau bien connu des amateurs à l'antichambre de l'Institut. Là se révélèrent au public la plupart des peintres actuels. La grande galerie, toujours accueillante aux fêtes de charité, l'était aussi aux artistes dont le talent s'unissait à un esprit traditionnel.

M. Georges Petit, épris des maîtres de 1830, connaisseur averti de l'œuvre de ces purs artistes et l'expert le plus qualifié en la matière, trouvait dans cette forme de la sensibilité celle qui convenait le plus intimement à ses propres goûts. Il n'est pas un amateur qu'il n'ait conseillé; il n'est pas une grande vente d'œuvres de cette époque dont il n'ait établi le catalogue, assistant les commissaires-priseurs.

*

Il aimait de tout son cœur l'atmosphère spéciale des grandes ventes. Quelques jours avant qu'une crise de diabète ne provoquât sa mort presque subite, il officiait encore, aux côtés de Mes Lair Dubreuil et Baudoin. Il élaborait déjà le programme des ventes du printemps prochain. La mort a arrêté cete activité d'une vie consacrée à l'art, troublée parfois d'orages inattendus, consolée par l'énorme travail que fournissait M. Georges Petit.

Nul n'a su comme lui diriger les opérations d'une maison d'art. Sa mort creuse un vide qu'on ne comblera pas. Car ce n'est pas seulement un homme de goût et de culture que perd la vie de Paris : c'est un homme d'esprit, de cet esprit avisé, pondéré et volontaire qui est celui des diplomates.

Peut-être, nous écrit un de nos abonnés signant d'un monogramme que nous croyons justement célèbre, *ce croquis fait à la galerie Georges Petit pendant une vente où le collectionneur était expert, intéressera-t-il le* Bulletin *qui publie des articles sur les collectionneurs.*

C'est comme abonné que je me permets de vous l'envoyer à tout hasard.

Et c'est l'ami du *Bulletin* et l'artiste que nous remercions vivement.

*

J.-L. PASCAL

M. J.-L. Pascal, architecte de la Bibliothèque Nationale, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, meurt à quatre-vingt-trois ans. Esprit d'une haute culture classique, M. Pascal avait, fort jeune, emporté le Grand Prix de Rome. Le prix du Salon en 1866, le prix de l'Exposition Universelle de 1878, l'élection à l'Académie des Beaux-Arts suivirent. C'est une carrière de lauréat.

Il avait débuté en 1861 en qualité de sous-inspecteur des travaux de l'Opéra, poste qu'il quitta pour seconder Lefuel au Louvre et aux Tuileries. Puis l'administration des Beaux-Arts lui confia les fonctions d'inspecteur des Beaux-Arts et d'architecte en chef des Bâtiments civils. M. Pascal était en outre vice-président du jury de l'Ecole des Beaux-Arts, président de la section d'architecture à la Société des Artistes Français.

Il a publié d'excellentes études sur la Villa Médicis et le Palais Farnèse. Il est l'auteur des monuments d'*Henri Regnault* à l'Ecole des Beaux-Arts, de *Michelet* au Père-Lachaise, de *Carnot* à Bordeaux, de *Victor Hugo* à Paris. Mais ses reconstitutions théoriques eussent suffi à sa gloire.

*

E.-A. THÉODORE

Nous apprenons la mort, à l'âge de 78 ans, de M. E.-A. Théodore, membre des commissions savantes de Lille, père du distingué conservateur général des musées des beaux-arts de Lille. La rédaction du *Bulletin*, s'associant au deuil qui frappe son savant collaborateur, le prie d'agréer l'expression d'une sympathie qu'il sait profondément sincère.

L'énigme des faux Renoirs résolue.

Le *Bulletin de la Vie artistique* des 15 mars et 15 mai a dénoncé comme des faux les œuvres signées Renoir qui ont passé en vente publique à New-York les 6 février et 16 avril.

Cela a causé là-bas, dans les milieux artistiques, un émoi auquel la presse n'est pas restée indifférente. Ouvrons le *Brooklyn Daily Eagle* du 25 avril. M. Hamilton Easter Field y note une conversation qu'il eut avec le vendeur de ces faux (il ne le nomme pas) :

« — *Comment savez-vous que vos dessins sont bien de Renoir?*

« — *J'en ai pour garant la parole de la personne de qui je les tiens.*

« — *Pourrais-je voir ceux que vous n'avez pas encore vendus?*

« — *Je les ai vendus tous. Il ne m'en reste aucun.* »

D'autre part, dans une communication que M. J. Durand-Ruel reçoit de New-York, nous relevons ce passage :

« *...Ces œuvres appartenaient à un M. H. M..., qui dit n'avoir aucune preuve de leur authenticité, sauf la parole de la dame qui les lui a vendus. D'après les journaux, cette dame serait une baronne von Zimmermann, qui serait une dame fort riche et très connue dans les cercles artistiques de Paris. Le bruit court qu'elle aurait emprunté de l'argent à M. M... en donnant les dites œuvres en gage et qu'il les a gardées parce qu'elle n'avait pu le rembourser.* »

*

Les choses en restaient là, et il n'était pas établi que cette baronne von Zimmermann fût une chimère, quand nous avons reçu de M. Lucien Mignon, peintre avantageusement connu des visiteurs de nos Salons de printemps et d'automne, une lettre qui jette sur la question des faux Renoir un jour cru. Nous la dédions à l'entêté et ingénieux C. Lewis Hind, dont notre précédent numéro a reproduit les dires. La voici :

A Monsieur le Rédacteur en chef du Bulletin de la Vie artistique,
Paris.

MONSIEUR,

Aussitôt que j'ai connu votre dernier Bulletin, *je suis allé trouver M. Pierre Renoir pour lui dire que l'auteur des dessins faussement attribués à son père, c'était moi.*

Je n'ai pas eu de peine à reconnaître mes dessins d'après les reproductions du Bulletin. *Je ferai remarquer d'abord que je n'ai pas craint de me faire connaître malgré les appréciations malveillantes contenues dans votre* Bulletin. *C'est de règle, nul n'est prophète en son pays; mais que ce premier jugement persiste et tende à détourner de ma production les quelques amateurs que j'ai ici, personne j'espère ne le voudra et j'ai pensé aussi qu'avec un peu d'esprit de justice, le faussaire seul devait être attaqué.*

*

En octobre 1919, *à Paris, j'ai vendu tous les dessins et les peintures sauf deux (un paysage et un nu couché qui ne sont pas de moi), à M. Miller, marchand d'antiquités, 5e avenue et 28e rue à New-York. Tous étaient signés Lucien Mignon, le truc a consisté simplement à effacer ma signature pour y substituer celle du maître dont les œuvres se vendent le plus cher. D'autre part, comme j'ai fait savoir déjà que ces dessins ont été exécutés dans un établissement qu'on appelle académie (l'Académie Humbert,* 104, *boulevard de Clichy), c'était une façon d'employer utilement les longues soirées d'hiver, il serait injuste aussi que ces œuvres en soient dépréciées en les traitant d'académiques, ce mot pris dans son plus mauvais sens. — Dieu merci, elles se différencient suffisamment de l'œuvre admirable de Renoir, mais ce n'est pas pour en être tout à l'opposite comme on l'a dit.*

Me permettra-t-on de faire savoir ici quel était sur ces dessins l'avis de Renoir lui-même? Il y a quelques années, et c'était les premiers que je faisais dans ce genre, il y trouvait « une aisance et une souplesse remarquables » ; ce sont là textuellement les expressions qu'il a employées. Nous voilà loin du « louchement aimable » et de la « paresse » (ce mot je ne parviens pas à me l'expliquer) qu'on y a découverts. Peut-on employer une pareille expression quand il s'agit d'un travail comme celui-là! On voit bien que l'écrivain qui a dit ceci ne s'est jamais essayé à dessiner du nu.

*

Mais je n'insiste pas plus, résumons-nous : j'ai tenu, comme il était naturel, à ne pas me faire le complice d'une escroquerie; même j'entends que mon travail soit respecté. Les œuvres dont je suis l'auteur devront

être rétablies dans leur authenticité véritable et il ne serait que juste qu'on leur fasse retraverser l'océan pour que j'y appose à nouveau ma signature.

Je ferai remarquer en terminant que, selon ce qu'en a publié le Bulletin, *les œuvres de la dernière vente ont trouvé acquéreur pour leur valeur propre, n'étant plus garanties de Renoir. C'est donc qu'elles ne sont pas si dénuées de tout mérite.*

Je prie le Bulletin *de faire paraître ma lettre dans son prochain numéro et sans en rien omettre, à la place qu'occupait le précédent article concernant cette affaire, et je crois pouvoir faire appel en cela à la courtoisie de son rédacteur en chef, auquel j'envoie mes salutations.*

LUCIEN MIGNON.

*

Ainsi s'évanouit la dame von Zimmermann. C'est directement à M. M... que M. Mignon déclare avoir vendu les objets litigieux. Il les lui livra signés dûment de son nom. Ultérieurement ce nom disparut pour faire place à celui de Renoir... (Dans ces circonstances plus irritantes d'être alors mal définies, on traita ici sans bonne humeur des dessins pleins d'agrément.)

Grâce au *Bulletin*, M. Lucien Mignon rentre, du moins idéalement, en possession de son bien et l'œuvre de Renoir s'allège brusquement de 132 pièces.

*

Il y aurait à dire sur les ventes en Amérique. Elles sont souvent organisées avec scrupule. D'autres fois, — négligence, manque de critique, ou pis, — elles présentent de fâcheuses irrégularités. Pour donner un vernis d'authenticité à un tableau apocryphe ou « revu et corrigé », le catalogue mentionnera, par exemple, que ce tableau provient de telle ou telle maison de Paris, laquelle ne l'a jamais vu même en rêve...

Ces artifices font des dupes parmi les amateurs encore inexpérimentés et choquent comme une inconvenance les collectionneurs sérieux.

Aussi nombre de ceux-ci ont-ils applaudi à la petite opération de salubrité que nous venons d'accomplir. Nous sommes sensibles à leur suffrage.

Les droits du Caricaturiste

UNE ENQUÊTE

Le dernier Bulletin *proposait un problème à ses amis : quels sont les droits du caricaturiste? Me José Théry, avocat à la Cour d'appel, a bien voulu répondre à notre question. L'opinion du juriste écouté qui défendit souvent à la barre les droits de l'art et ceux des artistes prend une autorité toute particulière :*

Le droit du caricaturiste est de ceux que la loi n'a ni prévus ni définis. Comment en déterminer les limites? Il n'y a pas de règle; on est dans le domaine de l'appréciation, de sorte que les jugements varieront avec les tribunaux.

Ceux qui prétendent défendre aux caricaturistes de s'occuper d'eux invoquent le droit de propriété qui est reconnu à chacun sur ses traits, sur l'aspect de sa personne physique; et, disent-ils, si je puis m'opposer à l'exposition, à la vente de mon portrait, à plus forte raison ai-je le droit de m'opposer à la publication de mon portrait ridiculisé.

Oui, mais il y a lieu de distinguer. Tout est relatif en ce bas monde; les droits eux-mêmes varient avec les individus, les situations.

L'homme qui mène une existence modeste, loin du monde et du bruit, peut réclamer qu'on ne trouble pas sa vie privée derrière le mur qui l'abrite.

Mais celui qui, pour réussir, pour réaliser des profits, pour satisfaire sa vanité, s'efforce à emplir le monde de son bruit, se produit en public, veut qu'on s'occupe de lui, celui-là ne peut se fâcher s'il éprouve les inconvénients d'une publicité qu'il a recherchée. Il s'est livré à la foule volontairement; qu'il en supporte les froissements; c'est l'inévitable rançon des caresses qu'il recherche.

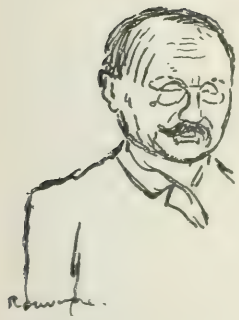

En un mot, les droits du caricaturiste sont, à mon avis, ceux du critique et du chroniqueur.

Celui qui expose une œuvre, qui publie un livre, qui se produit dans les milieux sur lesquels est attirée l'attention publique, ne peut se plaindre que l'on s'occupe de lui puisque c'est lui qui l'a demandé.

Sollicitant les éloges et les applaudissements, il doit être prêt à recevoir également les critiques et les sifflets. Sa protestation et ses poursuites ne seraient fondées que s'il était victime de la malveillance ou de la mauvaise foi.

JOSÉ THÉRY,
Avocat à la Cour d'Appel.

*

D'un autre de nos lecteurs, cette intéressante délimitation de la caricature et du portrait. L'on y trouvera d'excellentes précisions fort subtilement déduites.

Saintes, 18 mai.

Dans votre *Bulletin de la Vie artistique* du 15 courant que je viens de lire chez le conservateur du musée, mon ami, je lis à la page 339 que vous demandez une définition de la caricature et des droits du caricaturiste.

La caricature doit se borner essentiellement à exagérer ou charger une *vérité*, ensemble ou particularité d'une personne, avec son consentement, et sans intention malveillante.

Sem est amusant sans être malveillant. Daumier (politique) était très malveillant. D'autres ne sont ni l'un ni l'autre, souvent sont simplement bêtes.

Un dessinateur ne peut pas plus faire la caricature d'une personne malgré elle que son portrait ou sa photographie. Par conséquent, tout dessin qui est publié sans autorisation et qui impute à une personne une attitude, un physique qui n'est pas

vrai commet un délit. Un mauvais portrait n'est pas une *caricature* mais une *défiguration*, parce que le peintre n'a pas eu l'intention de se moquer du modèle : il a été simplement *impuissant* à rendre exactement la ressemblance. Aussi le modèle se fâche. C'est son droit.

GERMAIN PHILIPPOT.

*

Voici encore une réponse de juriste. L'un de nos abonnés, sans doute, nous fait l'honneur de nous adresser ce texte substantiel. Il le signe PERRIN DANDIN : *c'est évidemment le bon juge.*

Vous excuserez un juriste de se mêler de vos affaires d'esthétique. Mais, n'est-ce pas, puisque vous vous occupez, avec beaucoup trop de bienveillance, du vieux Palais, permettez-moi de préciser, au plus court, le sens du jugement de l'affaire où M. Rouveyre fut frappé, tel que l'a indiqué le ministère public, dans des conclusions très serrées, qui sont un des meilleurs travaux de M. le substitut Sevestre.

La querelle éventuelle, que peut à l'avenir élever une *victime* contre un caricaturiste, sera examinée comme un cas d'espèce, et les éléments demandés à l'étude de l'ensemble des circonstances, conditions, faits personnels et particuliers qui l'entourent.

Dans le cas typique qui vient d'être jugé, il a été établi que M. Rouveyre recherche les caractères avec rigueur et ne plaisante pas; d'autre part le tribunal ne pouvait pas renier ce que la plaignante relevait que sa représentation par le dessinateur était très défavorable. Il fut donc fort juste — puisque la question était posée — que M. Rouveyre fût condamné.

Ce jugement n'atteint en rien les droits de la caricature en temps que plaisanterie. Mais il met des limites à toute tentative d'indiscrète interprétation qui n'est en somme que vague, personnelle et fuyante (puisqu'il s'agit, dans ce cas-ci, d'expression morale) il ne lui donne pas une sorte d'authenticité. Il ne peut que s'en remettre à la plaignante sur l'opportunité effective de la récrimination, en la suivant.

Veuillez, etc.

PERRIN DANDIN.

(Les portraits, par Rouveyre, de Carrière, de Marquet et de Lucie Delarue-Mardrus, sont extraits de **Portraits contemporains** et de **Carcasses divines**. Mercure de France, édit.)

La curiosité

LA VENTE BARDAC

Me Lair Dubreuil et Baudoin, commissaires-priseurs, assistés de MM. Féral, Paulme et Lasquin, experts, ont conduit à un triomphe les deux premières vacations de la vente Sigismond Bardac. On produit de 3.757.755 francs en témoigne. Quelques pièces capitales ont provoqué des enchères importantes : 365.000 francs pour le *portrait de Mme Rouillé de l'Etang*, pastel de La Tour, qu'emporta M. Féral. L'œuvre avait « fait » 31.500 francs à la vente de Plessis-Bellière en 1897.

Des deux Hubert Robert, le *Vieux Pont* fut adjugé 265.000 francs à M. Brandicourt, et les *Lavandières* 101.000 francs à M. Hector Beeche. Les petites peintures de Schall ont obtenu des prix inattendus : 174.000 francs pour le *Lever* et le *Coucher*, que MM. Bernheim-Jeune avaient vendues 15.000 francs; 162.000 francs pour la *Feinte Résistance*, 153.000 francs pour la *Jolie Visiteuse*. Par contre, le *Sommeil de Diane* de François Boucher n'obtient que 80.200 francs, et le *Portrait de Bachelier* de Chardin, 20.500 francs. L'œuvre avait produit 1.210 francs à la vente Laperlier en 1879 et 5.250 francs à la vente Marmontel en 1898.

Enfin la *Tête de jeune femme* de Lawrence fut cédée à 116.500 francs à M. Guiraud, *l'Allée ombreuse* de Fragonard, un dessin, 143.600 francs au même acquéreur, et la feuille d'*études de mains* de Watteau 39.100 francs à M. Gibour.

LA VENTE CAHEN D'ANVERS

Me Lair Dubreuil, assisté de MM. Schœller, Féral et Leman, experts, a dirigé, le 14 mai, la vente de feue Mme Cahen d'Anvers. La *Pieta* de Eug. Delacroix que le *Bulletin* avait reproduite a obtenu 17.200 francs; *L'Aiguille d'Etretat* de Claude Monet a été adjugée pour 79.000

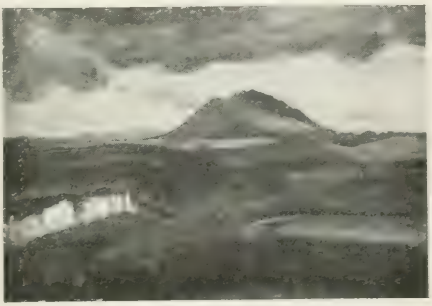

Corot. — La Montagne

francs, sur demande de 45.000, à MM. Bernheim-Jeune; le *Jeune homme et la Mort* de Gustave Moreau, 81.000 francs, sur demande de 50.000, à Mme la comtesse Rœderer; la *Montagne* de Corot, que nous reproduisons, 14.100 francs, à M. Schoeller.

Quant à la tenture de six tapisseries d'or, d'argent et de soie, des ateliers ferrarais du XVI[e] siècle, sur cartons de Jean d'Udine, elle a obtenu l'enchère de 971.000 francs, d'un amateur.

DE BEAUX DAUMIER

Les 6 et 7 mai, M[e] André Desvouges, commissaire-priseur, assisté de M. Loys Delteil, expert, a dirigé la vente d'une très belle collection de lithographies de Honoré Daumier. La vente a produit 115.615 francs.

A noter : pour les *Bons Bourgeois*, 1.850 francs; pour les *Chemins de fer* 1.100 francs; pour les *Deux Avocats* 2.000 francs; pour *Locataires et Propriétaires* 1.900 et 1.600 francs; pour les *Papas* 1.050 et 1.300 francs.

UNE PRÉCIEUSE VIGNETTE

Elle a été vendue 99.500 francs, soit 116.712 francs avec les frais. C'est un timbre-poste, exemplaire du 2 P. indigo de l'île Maurice, de 1847, un peu usé et sans marges. S'il avait été absolument intact, c'est-à-dire non aminci et muni de marges, ce timbre recordman eût valu, paraît-il, 200.000 francs.

LES VENTES FUTURES

Quelques ventes importantes nous sont annoncées pour le mois de juin : les 2, 3 et 4, c'est la deuxième vente Beurdeley, que suivra, les 8, 9 et 10 juin, la troisième vente. Le 19 juin, c'est la vente Dupuy. Les 23 et 24, c'est la vente Groult. Toutes seront conduites par M[es] Lair Dubreuil et Henri Baudoin dans la galerie Georges Petit.

LE PLOMB DE LA DOUANE

L'exposition des miniatures et manuscrits persans, appartenant à M. Claude Anet, qui devait être faite à Paris, chez Demotte, le 16 mai (ainsi l'avait annoncé le *Bulletin* du 1[er] mai), n'a pu avoir lieu. En raison de la promulgation du décret interdisant l'exportation des objets d'art et réglementant l'importation des mêmes objets, M. Claude Anet n'a pas fait revenir de Londres ses manuscrits et miniatures, ne sachant où la douane poserait sur ces objets précieux son plomb fatal. On les vendra à Londres, chez Sotheby, le 4 juin.

Achats de l'Etat

La commission d'achat des Beaux-Arts a retenu et acquis pour nos musées, au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, les œuvres qui suivent : la *Meilleure part* de M. Maurice Denis, destinée au Musée du Luxembourg; les *Pivoines* de M. Karbowski; la *Chèvre*

blanche de Mme Romaine Brooks, fondatrice du prix Julien Lemordant, attribué à un artiste français âgé de moins de 35 ans.

Les œuvres de statuaire acquises sont le *buste d'homme* de M. Pimienta, la figure *Jeunesse* de Mme Yvonne Serruys, le *buste de Mgr Duchesne* de M. Philippe Besnard. L'Etat ne pouvait acquérir les deux nobles compositions qu'exécuta M. Lucien Simon pour l'église de Gagny. Le *Bulletin* est heureux de reproduire ici les deux aquarelles qui en furent les esquisses originales.

Erratum. — C'est à Mlle Olga Bing et non, comme l'a imprimé le *Bulletin* du 1er mai, à Mlle Suzanne Bing que l'Etat a récemment acheté une nature morte destinée au musée de Strasbourg.

Ici...

LA VÉNUS DE CHASSÉRIAU AU LOUVRE

La *Vénus Anadyomène* de Chassériau qui figurait le 6 avril 1920, dans la collection Beurdeley dont Mes Lair Dubreuil et Baudoin conduisaient la dispersion, fut acquise au prix de 31.000 francs. Les délégués du musée du Louvre s'arrachaient les cheveux : bien que sûrs de l'appui moral et financier de la famille du noble artiste, ils n'avaient osé lutter contre un enchérisseur redoutable.

Mais, le lendemain, M. Kœchlin, président de la Société des Amis du Louvre, reçut une visite : celle de M. Jacques Z..., le généreux donateur à qui nos musées doivent de précieuses richesses. M. Z... portait un long colis : c'était la *Vénus Anadyomène* qui entrait au Louvre en toute simplicité. Nous la verrons exposée sous peu. Dès à présent, publions-en la reproduction.

LE DROIT D'AUTEUR AUX ARTISTES

Un arrêté du ministre des Beaux-Arts vient d'instituer une commission chargée d'élaborer le règlement d'administration publique « déterminant les conditions d'application de la loi qui crée un droit d'auteur en faveur des artistes ».

La commission est ainsi composée : président, M. Branet, conseiller d'Etat; membres, MM. Laloux, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes Français; Bartholomé, président de la Société nationale des Beaux-Arts; Frantz-Jourdain, président de la Société du Salon d'Automne; Nénot, architecte, membre de l'Institut; Cartault, avocat au Conseil d'Etat; Harmand, André Hesse, avocats; Perdreau, chef de bureau-adjoint au directeur des Beaux-Arts; Moullé, chef du bureau des travaux d'art; Arsène Alexandre, inspecteur général des Beaux-Arts; Lalique, Chaperon, Ruffe, artistes peintres et décorateurs ; Lair Dubreuil et Baudoin, commissaires-priseurs ; Lucien Klotz, publiciste; Guillaume Janneau, inspecteur des monuments historiques et notre collaborateur, secrétaire.

AU SYNDICAT DE LA PRESSE ARTISTIQUE

M. Honnorat, ministre des Beaux-Arts, a présidé, le 20 mai, le banquet annuel du Syndicat de la Presse artistique. Il entendit, au dessert, lecture de quelques lettres excusant les membres absents, notam-

ment celle où M. Edouard Sarradin invoquait l'obligation de ne point quitter Compiègne encore en proie aux services des Régions libérées qui incendièrent le palais.

M. Frantz Jourdain, président du Syndicat, souhaita en termes élevés la bienvenue au ministre, le louant, dans un hommage auquel il associa M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, d'avoir ouvert aux artistes la citadelle administrative. En un fort beau discours, M. Honnorat fit ensuite à la presse artistique un éloquent appel auquel répondit M. Armand Schiller, président des Associations de presse, qui assura le ministre du dévouement de ses confrères à toutes les causes justes.

DANS LES MUSÉES NATIONAUX

M. Gaston Brière quitte les fonctions de conservateur adjoint de la peinture au Louvre pour celles de conservateur adjoint du musée de Versailles.

Par décret du 5 mars 1920, M. François de Montrémy a été nommé conservateur adjoint des musées nationaux. Il secondera M. Edmond Haraucourt au musée de Cluny.

En même temps qu'au musée du Louvre, M. Jean d'Estournelles de Constant a créé dans les autres musées nationaux des conférences-promenades que dirigeront les attachés des départements intéressés : signalons déjà les conférences de M. Morin-Jean au musée préhistorique de Saint-Germain et dans les collections tanagréennes du Louvre, et celles de M. Maurichéau-Beaupré, attaché à la conservation, au musée de Versailles.

LES HUMORISTES

Fusion est faite entre les deux vieilles sociétés d'humoristes. Seule désormais, la Société des dessinateurs humoristes organisera chaque année son salon. Le comité, présidé par M. Forain, a pour vice-présidents MM. Avelot, Louis Vallet et Maurice Neumont qui remplit aussi les fonctions de secrétaire général; pour secrétaires MM. Radiguet et André Warnod; pour trésorier M. Jean Villemot, pour commissaires des expositions MM. Drésa et Ed.-M. Sandoz.

CHEZ LES ARTISTES FRANÇAIS

La commission d'achats des Beaux-Arts a acquis, au Salon des Artistes Français, les œuvres dont suit l'énumération : la *Fête-Dieu*

de Balande; le *Souvenir breton* de Gennaro Befani, destiné au Petit-Palais; le nu de Biloul : *Parfums;* le *Village de pêcheurs près d'Amsterdam*, de Ferdinand Bellan; le *Convoi* de Lesellier; le *Faune au Miroir*, bronze et pierre, de Piron; un grès de Rumèbe, enfin le noble *Ephèbe*, marbre de Lejeune, acquis pour le musée du Luxembourg.

UNE CROIX

Un décret du Président de la République vient de conférer la croix de la Légion d'honneur au peintre polonais Wladimir de Terlikowski.

⁂

— A la verrerie des Sablons, Bièvres (Seine-et-Oise), M. Richard Burgsthal exposera pendant tout juin les trois verrières destinées à la chapelle des morts de l'abbaye de Fontfroide.

⁂

Les expositions. — Au Grand-Palais, jusqu'au 30 juin, les salons des Sociétés Nationale et des Artistes Français; le portrait de l'évêque d'Amiens, Mgr de la V..., par Mme de Chaunac La Fonta, figure encore chez les Artistes Français. — Chez Georges Petit, du 1er au 15 juin, expositions Romée Dumoulin et Merle. — Chez Barbazanges, rétrospective d'Odilon Redon (1840-1916) jusqu'au 15 juin. — Chez Manzi-Joyant, prolongée, 2e exposition des Peintres d'Armor (Maurice Denis, Jean Boucher, Vallotton, Lucien Simon, Gauguin, Serusier, Quillivic, Morin-Jean, Lemordant, Déziré, Magdeleine Dayot, Charles Cottet, H. Broutelle, Bourdelle, etc.). Galerie Sauvage, jusqu'au 7 juin, peintures de Crevel, bois gravés de Morin-Jean. — Galerie des *Feuillets d'Art*, 11, rue Saint-Florentin, jusqu'au 5 juin, René Piot, et du 7 au 19 juin, Alfred Pichon. — Chez Bernheim-Jeune, jusqu'au 22 juin, exposition Zarraga. — Chez Druet, jusqu'au 4 juin, exposition du 3e *groupe*, et, du 7 au 12 juin, peintures à la détrempe de Jeanès et de Gaudissart. — Chez Devambez, jusqu'au 15 juin, tapis de Pierre Bracquemond. — Chez Paul Rosenberg, jusqu'au 5 juin, œuvres de Girieud. — Chez Nunès et Fiquet, jusqu'au 26 juin, exposition de P.-J. Tranchant. — Chez Marcel Bernheim, jusqu'au 10 juin, paysages de William S. Horton.

...et ailleurs

AU MUSÉE DE BRUXELLES

Le musée de Bruxelles vient de s'enrichir de deux œuvres d'un intérêt documentaire considérable : l'une est une *Partie de chasse en Espagne*, de Josse de Momper et de François Frank : elle accroît heureusement la série des petits maîtres du XVII[e] siècle.

L'autre, due à l'inlassable générosité du clairvoyant M. Ch.-L. Cardon, est un très bel *Intérieur de l'Eglise Saint-Rombaut de Malines*. Le décor d'architecture est de W.-S. von Ehrenberg; les personnages — d'un mariage — peuvent être attribués à Gonzalès Coques.

L'œuvre, d'une très belle qualité, fera « pendant » à l'*Intérieur de l'Eglise des Jésuites d'Anvers*, autre don Cardon, du même von Ehrenberg, où se voient les Rubens que possède Vienne. Le *Bulletin* est heureux de publier les reproductions de ces deux œuvres.

Le musée a acquis en outre un buste du peintre belge Gallait, par Carrier-Belleuse, et une toile du maître d'Auderghem, Auguste Oleffe, *En Août*, que le gouvernement royal a aussitôt envoyé à la section belge de l'exposition de Venise.

— M. Paul Lambotte, directeur à l'administration des Beaux-Arts, est nommé, à titre personnel, commissaire du gouvernement pour les Expositions des Beaux-Arts.

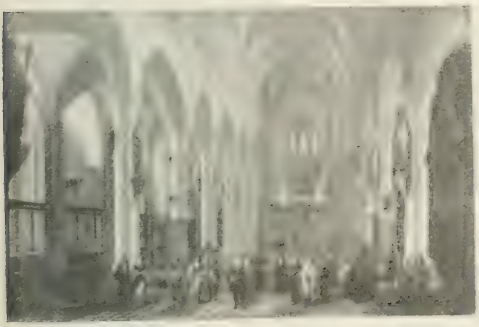

Les grands services que M. Paul Lambotte a rendus à l'art belge sont ainsi éloquemment reconnus. Nous applaudissons d'autant plus volontiers à cette nomina-

tion que, pendant la guerre, M. Paul Lambotte a, dans des circonstances difficiles, témoigné à l'art français une sollicitude ingénieuse et pleine de tact.

A LA NATIONAL GALLERY

Enfin le ministère des munitions a bien voulu, à Londres, évacuer ses bureaux de la National Gallery. On a rétabli l'« antichambre » et les œuvres de Piero di Cosimo, de Botticelli, de Benozzo Gozzoli, Mantegna, Bronzino et Giorgione. Dans le Dôme et les galeries voûtées, reparaissent le fameux Masaccio, le précieux Gentile da Fabriano, cadeau du roi. L'unique collection de Carlo Crivelli est à sa place, et toute l'école vénitienne, et la florentine. Au reste, on a fait d'importants regroupements, notamment en ce qui concerne la peinture religieuse de la Renaissance. Le tout y gagne en ordre et en clarté. Pour souligner cette intention, on va donner là des concerts de musique pieuse. Palestrina et divers autres. Quelques critiques trouvent l'idée mauvaise et prétendent que Whistler n'eut pas approuvé cette confusion des genres. Pourtant, il peignait des... symphonies.

LA REFONTE DE L'ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS EN ITALIE

Le député Marangoni a dit, à la Chambre italienne : « J'interpelle M. le Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts pour savoir à quelle date il entend, — conformément au vote de la Commission compétente, et en application du génial projet de Corrado Ricci, — procéder à l'abolition de l'anachronique et condamnable Académie des Beaux-Arts et à la transformation des actuels centres d'éducation artistique, en organismes véritablement modernes, aptes à préparer à la maîtrise des artisans pour toutes industries artistiques. Finissons-en avec cette absurde méthode de multiplier les artistes médiocres, dévoyés, déprimés par un enseignement archaïque et aussi inutiles à eux-mêmes qu'à leur pays! »

AMÉRIQUE

On a vendu, aux Anderson Galleries, de New-York, la collection John B. Stetson (manuscrits et lettres autographes de Oscar Wilde). Dans un lot de « divers » figuraient une demi-douzaine de piquantes lettres signées Whistler, émaillées d'originales considérations sur l'art.

A BAS MICHEL-ANGE ET LE DANTE!

Il se fait grand bruit, en Italie, autour d'un livre : *La Scepsi estetica* dont l'auteur, M. Giuseppe Reni, n'y va pas de main morte avec les gloires nationales. Et d'abord, l'art est un concept indéfinissable. Existe-t-il même? Et ensuite, « pourrait-on dormir dans la position de la *Nuit* de Michel-Ange, à S. Lorenzo de Florence. Essayez, si vous le pouvez, de prendre l'attitude du *Jour!* Et avez-vous jamais vu un aussi inextricable amas de membres que dans la *Sacra Famiglia* du même Michel-Ange, aux Offices! » Quant au Dante affreusement surfait? « Une critique en est encore à faire. Personne ne l'ose. La *Divine Comédie* est un bouquin plein d'allusions inopportunes, inutiles, farci de pédanterie doctrinale, extrêmement obscur, écrit au bénéfice d'un parti politique, le guelfisme blanc. C'est une basse vengeance! » A bas le Dante! A bas Michel-Ange!... Pourtant on vient de constituer en Sicile un comité, pour la digne célébration du quatrième centenaire du poète, le 14 septembre 1922.

SIX DOIGTS?

Le pontife que figura Raphaël dans la *Madone Sixtine* de Dresde a-t-il six doigts? Le Dr P. Noury, de Rouen, l'affirme catégoriquement. « Le saint a bien six doigts à la main droite... Il n'y a aucun doute. » Le divin Sanzio était-il à ce point étourdi?...

LÉGION D'HONNEUR

— Eugène Carrière ne voulait pas voir de rouge sur sa palette. Les peintres américains Harry Lachmann, K. Frieseke et Aster Knight ont accepté que notre ministre des Affaires étrangères en mît un peu au revers de leur veston.

MAGASINS DE TABLEAUX

Certaine suggestion de S. A. R. le prince Albert, au dîner de la Royale Académie a été écoutée : William Marchant et Cie ont demandé à William Nicholson de peindre une enseigne pour leur Goupil Gallery, 5, Regent Street, Londres.

A la même galerie s'ouvre une exposition de vieux maîtres, Reynolds, Romney, etc.

A La Haye, une nouvelle maison de tableaux : celle de Jack Niekerk, 22, Lange Houtstraat.

PASCAL FORTHUNY.

Paroles

Notre courte enquête sur les *droits de la caricature* évoque un mot d'un maître grand parmi les grands : Toulouse-Lautrec.

Il exécutait un de ces albums corrosifs, enrichis de quelques physionomies connues. Le portrait d'une divette devait y figurer. Toulouse-Lautrec alla la voir. Elle minauda. Crispant son visage qu'elle posa sur son poing fermé :

— Non! non! fit-elle. Vous me feriez une tête comme ça...

Toulouse-Lautrec se tourna vers un de ses amis qui l'avait accompagné :

— Et l'on dira que j'exagère... murmura-t-il.

La "Vénus Anadyomène" de Chassériau est entrée au Louvre.

Le Gérant : DESPORTES

Moderne Imprimerie, LOTH. Dr, 37, rue Gandon, Paris.